

AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné ci-dessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- **2236, avenue Mercier**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à la demande de certificat doit faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1 ou par courriel à l'adresse suivante MHM_greffe_consultation@montreal.ca, au plus tard le **27 janvier 2023**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision **le 31 janvier 2023 à 8 h 30**. Le projet peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante, à compter du 18 janvier 2023 :

<https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 18^E JOUR DE JANVIER 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva